

Auch, le 6 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE A CASTELNAU D'ARBIEU

Les dimanches 18 et 25 novembre 2012

Par arrêté préfectoral du 23 octobre 2012, les électeurs de CASTELNAU D'ARBIEU sont convoqués pour élire **quatre conseillers municipaux** afin de remplacer les quatre conseillers démissionnaires.

Cette élection se déroulera, pour le 1^{er} tour, le dimanche 18 novembre 2012, de 8 h à 18 h et, en cas de second tour, le dimanche 25 novembre 2012.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1^{er} tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

